



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_04-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_04

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS)

Rapporteur : Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Considérant que l'acte d'achat, dans le domaine du numérique et des télécom, est un poste budgétaire important, et qu'il est dans l'intérêt du SIGERLY de rechercher des moyens d'optimiser et de mutualiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées .

Considérant l'intérêt pour le SIGERLY d'utiliser les services d'acheteurs spécialisés dans le domaine du numérique,

Considérant le besoin du syndicat d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités ;

Considérant qu'une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique a été créée en 2023 sous la forme d'une association Loi 1901 à but non-lucratif : la Centrale d'Achat du Numérique et desTélécoms (CANUT) ;

Considérant que cet organisme est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique ;

Il est envisagé d'adhérer à LA CANUT afin que le SIGERLY puisse bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine du numérique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe PERARDEL, Vice-Président (Gestion des locaux et Moyens généraux)

Le Comité syndical :

APPROUVE le principe de participation du SIGERLY à la convention de mise à disposition multi accords-cadres de la CANUT (cf. convention en annexe) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

APPROUVE le versement à la CANUT d'une cotisation annuelle de 540 € TTC maximum conformément aux modalités de tarification précisé dans la convention ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_04-DE



AUTORISE la dépense budgétaire afférente à cette contribution exceptionnelle, fixée à 540 euros annuels TTC, sur les crédits inscrits au budget 2025, chapitre 011, article 6281.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.